- autorise le Président ou son représentant à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

N° DBC 2021-104 - Développement économique - Subvention au titre de l'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente - Subvention à l'établissement L'AUDACIEUSE LINGERIE Renaison

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- attribue une subvention à l'établissement L'AUDACIEUSE LINGERIE, représenté par Mme Laëtitia SYBELIN, située sur la commune de Renaison, pour un montant de 3 383,00 € maximum, représentant 10 % des dépenses éligibles :
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à transmettre le dossier correspondant à la Région Auvergne Rhône-Alpes, celle-ci pouvant accorder une aide de 20 % en complément.

N° DBC 2021-105 - Eau - Assainissement - Budget Annexe Assainissement - Constitution des provisions 2021

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise les reprises des provisions pour factures impayées des exercices antérieurs pour 460 057,08 € ;
- autorise les constitutions de provisions pour factures impayées des exercices antérieurs à 2021 pour 326 226,68 € ;
- dit que ces sommes seront inscrites au budget annexe assainissement 2021 chapitres 68 et 78.

N° DBC 2021-106 - Eau - Assainissement - Assainissement - Admission en non-valeur Année 2021 Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- admet en non-valeur les sommes suivantes :
 - Impayés sur les redevances d'assainissement pour un montant total de 25 627,21 € HT sur les années 2012 à 2020 ;
 - Créances éteintes suite à des liquidations judiciaires ou surendettement pour un montant total de 6 972,24 € HT sur les années 2012 à 2019 ;
- dit que ces sommes seront imputées au budget annexe Assainissement 2021 chapitre 65.

N° DBC 2021-107 - Action culturelle - Subventions 2021- Subvention à l'association la Maison de Pays d'Ambierle

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- attribue, au titre des évènementiels et programmations associatives, une subvention de 1 500 € à l'association « la Maison de Pays d'Ambierle » pour son projet culturel autour de l'œuvre d'Alice Taverne organisée au cours de l'été 2021 ;
- dit que la dépense sera prélevée sur les crédits ouverts au budget général 2021 chapitre 65.

N° DBC 2021-108 - Stratégies et ressources foncières - Acquisition amiable de terrains aux consorts de Brosses au sein de la zone économique des Berges du Rhins sur la commune de Parigny Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve l'acquisition amiable à Madame Anne de BROSSES, épouse de JULIEN de ZELICOURT et Monsieur Charles de BROSSES du tènement foncier suivant :

Commune	Référence cadastrale	Surface en m²	Nature/description
Parigny	AC n°001	453 m ²	Terrain nu
	AC n° 101	5 705 m ²	Terrain nu
	AC n°100	950 m ²	Accès voirie aménagé
		7 108 m ²	

- dit que le prix d'acquisition est fixé à 183 930,00 € net hors frais d'acte ;
- dit que cette acquisition a fait l'objet d'un avis des services des missions domaniales de la Direction générale des finances publiques n° 2021-42166-68525 en date du 22 septembre 2021 et que le prix est légèrement inférieur considérant que la parcelle AC n° 100 a été préalablement aménagé par une structure publique intercommunale :
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les actes à intervenir, et toutes pièces nécessaires à la finalisation de cette opération ;